

Réunion du : 23 mars 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 27

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U18 D1 - Match N° 51910.1, Snid 2 / E-Guérigny Urzy 1 du 25 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 13h.**

Demande acceptée.

Championnat U18 D1 - Match N° 51911.1, US Cosne 2 / E-La Machine 1 du 25 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 20 mai.**

Demande acceptée.

Championnat U18 D2 - Match N° 51925.1, CS Corbigny 1 / US St Pierre 1 du 25 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre à 18h.**

Demande acceptée.

Championnat U15 D1 - Match N° 51807.1, E-La Machine 1 / US Cosne 2 du 25 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 3 juin.**

Demande acceptée.

Championnat U15 D1 - Match N° 51809.1, CS Corbigny 1 / FC Nevers 1 du 25 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 10h30.**

Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modification d'une rencontre.

Championnat U13 D2 Poule A - Match N° 51693.1, JS Marzy 1 / FC Nevers 1 du 22 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre au mercredi 5 avril à 17h30.**

Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule C - Match N° 51746.1, ESN 58 1 / FC Château-Chinon-Arleuf 2 du 11 mars.
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 1^{er} avril.**
Demande acceptée.

Championnat U13 D3 poule C - Match N° 51747.1, FC Château-Chinon-Arleuf 1 / E-Cercy/Moulins 1 du 11 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour reporter cette rencontre au 1^{er} avril.**
Demande invalidée par la commission, l'E-Cercy/Moulins disputera à cette même date la finale du Festival U13.

2.2. Rencontre repositionnée.

Championnat U13 D3 poule C - Match N° 51747.1, FC Château-Chinon-Arleuf 1 / E-Cercy/Moulins 1 du 11 mars.

- ✓ La commission repositionne cette rencontre le 8 avril.

2.3. Forfait déclaré

Championnat U13 D3 poule C - Match N° 51749.1, E-Cercy/Moulins 1 / CS Chantenay 1 du 25 mars.

- ✓ Forfait déclaré de l'équipe de CS Chantenay 1, match perdu par pénalité 0/3, -1 point.
- ✓ Amende 40€

3 – INFOS CLUBS

Finalistes du Festival U13 samedi 1^{er} avril à Decize.

- Les 5 équipes issues des qualifications pour la Coupe Principale sont : FC Nevers, FC Nevers Banlay, US Cosne 2, SNID 3, AFGP 58 2 et les 3 équipes disputant les Inter-secteurs SNID 1, AFGP 58 1 et US Cosne 1 complèteront cette poule de 8 équipes.
- Les 8 équipes qualifiées pour la Coupe Consolante sont : AS Clamecy, US La Charité, ASA Vauzelles 2, SNID 2, JS Marzy, CS Chatillon, E- Cercy/Moulins et CS Chantenay.

Pour rappel : les encadrants d'équipes sont convoqués à une réunion d'information (obligatoire) le vendredi 24 mars 2023 à 19h00 au District.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.